



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Jeudi 09 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau

Etaient présents (28) : Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

Excusés (01) : Monsieur Jean-Claude LOMBION

Etaient absents (04) : Monsieur Edouard FRANCIETA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 03-05-2015

Approbation de la participation de la Ville à la manifestation «La Fête des Voisins Immeubles en fête» et l'Association des Maires de France

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'adhésion de la Ville à l'Association «Immeubles en Fête» dans le cadre de l'organisation de la manifestation «la Fête des Voisins» qui se déroulera le 29 Mai 2015.

L'adhésion à l'Association permettra de donner un cachet supplémentaire à cet évènement d'envergure internationale (Europe, Amérique du Nord, Suisse, Japon,....) mais aussi cet instrument de lutte contre l'isolement qu'est la fête des voisins.

L'adhésion à l'Association «Immeubles en Fête » permettrait à la Ville de bénéficier d'un savoir-faire dans le cadre de la création d'espaces de rencontres favorisant le lien social. Elle permettrait par ailleurs de bénéficier d'un soutien logistique et une mutualisation des outils de communication, dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

Le tarif d'adhésion est fixé en fonction de la strate démographique de la Collectivité, pour la Ville de Morne-à-L'Eau, il serait de 900 Euros pour l'année 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

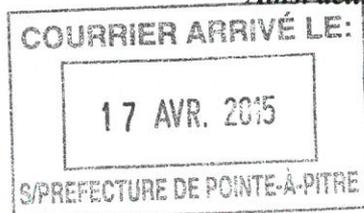
DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la proposition d'inscription de la Ville à l'Association qui serait de 900 Euros pour l'année 2015.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'inscription de cette Association..

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal



*Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau le 14 Avril 2015*

P/ Le Maire

Jean-Claude LOMBION

Philippe RANCFORT

1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le 17 AVR. 2015

Formalités de publicité

Effectuées le 20 AVR. 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre